

Je suis allé sur le site :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>

puis j'ai cliqué sur le lien :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/reconnaissance-de-diplomes-etrangers/procedure-de-reconnaissance-lors-dun-etablissement-en-suisse.html>

En Suisse, différentes autorités sont compétentes en matière de reconnaissance de professions et de diplômes étrangers. L'autorité à laquelle vous devez vous adresser dépend de votre diplôme professionnel.

La procédure de reconnaissance au SEFRI varie selon que votre profession est réglementée ou non en Suisse.

Si la profession n'est pas réglementée, une reconnaissance du diplôme ou du certificat étranger n'est fondamentalement pas nécessaire à son exercice. Dans le cas de professions non réglementées, il est possible d'accéder au marché du travail directement sur la base du diplôme étranger.

En revanche, **si la profession est réglementée, il est indispensable d'obtenir une reconnaissance pour pouvoir l'exercer.**

Dans la liste des professions, il y a les professeurs !

Sur CE SITE !

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/reconnaissance-de-diplomes-etrangers/procedure-de-reconnaissance-lors-dun-etablissement-en-suisse/autorites-competentes-pour-la-reconnaissance-des-diplomes.html>

LE 5 ! RENVOIE SUR CDIP !

